FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ISR Valeurs Europe

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0011092386	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum
I	FR0007082920	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	10.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de réaliser sur la durée de placement recommandée, supérieure à cinq ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence le MSCI Europe Ex UK, en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) et en fonction du dynamisme du marché des actions européennes dans le cadre du PEA.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est le MSCI Europe Ex UK (cours de clôture, dividendes nets réinvestis). Cet indice actions est représentatif des marchés de moyenne à grande capitalisation des pays européens développés, à l'exclusion du Royaume-Uni.

C1 - Public

Il est calculé et publié quotidiennement par la société MSCI Inc. Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice MSCI Europe Ex UK est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.msci.com

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 100% aux marchés d'actions des pays de l'Union Européenne.

Ce FCP étant éligible au PEA, il sera investi entre 75% et 100% en actions de l'Union européenne éligibles au PEA, et de 0 à 25% en actions d'autres zones géographiques.

Les titres détenus relèveront de toutes tailles de capitalisation.

Le reste du portefeuille pourra être exposé de 0 à 25% en titres de créances et instruments du marché monétaire de l'Union Européenne et d'autres zones géographiques.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : https://www.ofi-invest-am.com.

L'étape suivante du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe/Score ESG » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant les indices MSCI Europe Investable Market Index NDR in EUR (pour la poche Actions) et Bloomberg Barclays Euro Agg Goc TR Index Value Unhedged EUR (pour la poche Taux).

Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG.

Bien qu'elle s'appuie sur MSCI ESG Research pour sélectionner les titres selon les critères ESG et le filtrage des valeurs, la société de gestion reste seule juge de la décision d'investissement et peut pour cela s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR, basé sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans.

La sélection de titres au sein du FCP reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ ***Actions et titres donnant accès au capital :***

Le portefeuille sera investi entre 75% et 100% aux actions cotées d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA. Au-delà de 75%, le portefeuille pourra également être exposé aux titres donnant accès au capital suivants :

- Certificat d'investissement et de droit de vote ;
- Bons de souscription.

Le portefeuille comprendra au minimum 75% d'actions cotées d'émetteurs de l'Union Européenne éligibles au PEA.

Au-delà de ce minimum, le portefeuille pourra également comprendre des actions et titres donnant accès au capital. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'Union Européenne pour au moins 75% du portefeuille et, au-delà de ce ratio, pourront relever d'une autre zone géographique à hauteur de 25% de l'actif net.

Les titres détenus relèveront de toutes tailles de capitalisations.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des actions et des titres donnant accès au capital, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, est de 90%.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus seront libellés en devises de l'Union Européenne et à hauteur de 25% de l'actif net, en autres devises.

❖ ***Titres de créance et instruments du marché monétaire :***

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations puttables
- Obligations callables
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés relèveront de l'Union Européenne et pourront relever d'une autre zone géographique à hauteur de 25% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres détenus seront libellés en euro et, dans la limite de 25% de l'actif net, en autres devises.

La durée de vie restante à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.

Ces titres pourront relever de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 10 % de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La société de gestion limite le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Les titres détenus seront libellés en euro et, dans la limite de 25% de l'actif net, en autres devises.

❖ ***Actions et parts d'OPC :***

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC, mettant en œuvre une gestion de type ISR, selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.
Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ■ Action
- ☐ Taux
- ■ Change
- ☐ Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ■ Couverture
- ■ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ■ Futures
- ■ Options
- ■ Swaps
- ■ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ■ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres…
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ■ Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net les instruments intégrants des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ■ Action
- ☐ Taux
- ■ Change
- ■ Crédit

Nature des interventions :

- ■ Couverture
- ■ Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- ■ Obligations convertibles
- ■ Obligations échangeables
- ☐ Obligations avec bons de souscription
- ■ Obligations remboursables en actions
- ☐ Obligations contingentes convertibles
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- ■ Droits et warrants
- ■ Obligations callables
- ■ Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres ».

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque actions

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés actions, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir, dans des titres libellés en devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux investissements en produits hybrides

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à cinq ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation[1] a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation[2] alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

[1] Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

[2] L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

C1 - Public

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage[3] attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads[4] a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement[5] a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade[5]) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux Etats-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

---

[3] Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

[4] Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'Etats de mêmes caractéristiques.

[5] On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Les marchés d'actions européennes ont enregistré une belle performance d'environ 20%. Les secteurs sensibles au taux d'intérêt, les valeurs technologiques et les valeurs industrielles se sont particulièrement distinguées à la hausse alors que les valeurs liées à la consommation et à la santé se sont modérément appréciées. Les valeurs liées à l'énergie terminent l'année en territoire négatif. Les valeurs financières, en hausse de plus de 30%, ont bénéficié de la forte hausse des taux d'intérêts permettant une amélioration significative de leurs marges d'intérêt. Au sein des valeurs technologiques, elles aussi en forte hausse, les performances n'ont pas été homogènes. La performance des groupes de semiconducteurs s'est essoufflée dans la deuxième partie de l'exercice à la suite de révisions à la baisse de leur activité en raison de la poursuite du déstockage et d'un marché automobile en retrait. Les équipementiers comme ASML ont fortement progressé grâce à un carnet de commandes soutenu porté par l'essor de l'intelligence artificielle. Les thématiques de transition énergétique, de digitalisation ont porté certaines valeurs industrielles telles Schneider, Prysmian ou encore Siemens. La forte hausse de l'inflation qui s'est installée après la pandémie puis la normalisation des niveaux de stocks n'ont pas permis de créer un contexte favorable à la consommation en général. Certains segments ont été plus particulièrement impactés. C'est le cas des groupes de spiritueux et des groupes de luxe. Le fort ralentissement de la consommation en Chine sur fond de crise immobilière et de montée du chômage a eu un impact récessif sur les secteurs exposés à la Chine.

En fin d'année 2023, le Fonds a fait l'acquisition de Wolters Kluwer et Symrise, deux valeurs dotées d'une position de leadership intervenant sur des marchés en croissance. Le secteur immobilier, malmené boursièrement en raison de la hausse des taux, a suscité notre intérêt. Nous avons considéré que le niveau de décote sur la valeur de leur patrimoine offrait un coussin de sécurité suffisant. Ainsi, nous avons sélectionné Unibail spécialisée dans les centres commerciaux. Plus tard dans l'année, la valeur a été cédée avec profit et arbitrée au profit de Vonovia, valeur allemande spécialisée dans la gestion d'un parc résidentiel. Nous avons participé à l'introduction en bourse de Sandoz, filiale de médicaments génériques de Novartis. La valeur Nestlé a vu sa notation ESG abaissée. La position a été cédée. Nous avons investi dans le groupe Unilever engagé dans un processus de repositionnement de son portefeuille sur des segments à plus forte valeur ajoutée.

Tout au long de l'exercice nous avons maintenu une sous-exposition dans le secteur de la consommation discrétionnaire (biens de consommation durables, secteur automobile) mais celle-ci a été réduite au cours du troisième trimestre. Nous avons initié des positions dans Adidas, Inditex, Puma puis sur la fin de l'année, nous avons mis à profit la forte baisse des valeurs exposées à la Chine pour revenir à une position neutre dans LVMH et L'Oréal.

Au cours du mois de janvier, le fonds s'est séparé de BASF, le titre faisant désormais partie de notre liste d'exclusion sectorielle (biocides et produits chimiques dangereux). Nous lui avons substitué un peu plus tard le titre Covestro.

Dans le secteur de la consommation non discrétionnaire, la valeur Beiersdof acquise en 2021 a été cédée après un beau parcours boursier que l'on doit au succès de la stratégie d'innovation mise en place par la nouvelle équipe aux commandes de la société. Courant mars, la ligne Henkel a été cédée également après le redressement de sa rentabilité conséquence d'un travail de recentrage du portefeuille sur les activités plus profitables. Dans le même secteur, le fonds a participé à l'introduction en bourse de la société Galderma, numéro deux mondial dans les produits esthétiques injectables.

Au mois de mai, nous avons pris nos profits sur un certain nombre de dossiers défensifs dont Orange et Vivendi afin d'augmenter l'exposition aux valeurs décotées. Ainsi, les sociétés Téléperformance, Vonovia, Heidelberger Materials et David Campari ont fait leur entrée dans le portefeuille. Nous avons également initié une position en ASMI.

En juin, prenant acte de la persistance de signaux négatifs en provenance de Chine sur le front de la confiance du consommateur, nous avons encore réduit le poids des valeurs exposées à cette thématique, à savoir LVMH, L'Oréal et Mercedes. Les liquidités dégagées ont été allouées à trois valeurs dont la valorisation nous a semblé attractive : Carlsberg, Smurfit WestRock et Siemens Healthineers

C1 - Public

En toute fin d'exercice, la forte contre-performance des valeurs exposées à la consommation chinoise nous a incités à neutraliser notre sous-pondération en LVMH, L'Oréal et Mercedes. Certes, l'environnement dans le secteur automobile reste difficile mais la plupart des constructeurs ont revu drastiquement leurs objectifs de rentabilité. Cet ajustement à la nouvelle réalité du marché a provoqué une forte baisse des valorisations boursières. Nous y avons vu une opportunité pour commencer à réduire notre sous-exposition.

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 16,45% pour la part A et 17,03% pour la part I contre 19,36% pour son indice de référence (MSCI Europe Ex UK).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE PART A	FR0011092386	29/09/2023	30/09/2024	16,45%	19,36%	1 271,87 €	1 481,08 €
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE PART I	FR0007082920	29/09/2023	30/09/2024	17,03%	19,36%	29 281,53 €	33 546,04 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	19 560 957,20	18 917 902,00
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	OPC	FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	3 606 709,04	4 086 079,86
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	ACTIONS	CH0038863350	NESTLE SA		3 020 503,47
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	ACTIONS	DK0062498333	NOVO NORDISK AS	562 340,61	2 212 186,80
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	ACTIONS	FR0000130809	SOCIETE GENERALE SA	1 819 351,68	1 707 736,33
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	ACTIONS	FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	1 439 796,01	1 807 636,23
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	ACTIONS	DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	1 070 835,81	1 604 516,95
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	ACTIONS	FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	390 928,58	1 595 466,04
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	ACTIONS	NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	1 538 241,19	1 237 221,78
OFI INVEST ISR VALEURS EUROPE	ACTIONS	CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM		1 511 033,81

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :
Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2024
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

C1 - Public

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Ofi Invest ISR Valeurs Europe n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)
(** Bonus 2023 versé en février 2024)

C1 - Public

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ISR Valeurs Europe

Identifiant d'entité juridique :
969500DPPVRQGN5CBM16

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ____** %	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : ____** %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caratéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Fonds Ofi Invest ISR Valeurs Europe (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG :** le score ESG du portefeuille a atteint **8,20** sur 10 et le score ESG de son univers est de **7,89**.

- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **71,52** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **82,48** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance est de **94,89%** par rapport à son univers dont la part est de **98,20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

… et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds étaient les suivantes :

- **Le score ESG :** le score ESG du portefeuille a atteint **8,17** sur 10 et le score ESG de son univers est de **7,91**.

- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 septembre 2023 étaient les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représentait **82,86** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représentait **89,61** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.

- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance était de **97,41%** par rapport à son univers dont la part était de **99,11%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consitant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objetcifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissemnts sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités éconmques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative		Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	**1. Emissions de GES**	**Emissions de GES de niveau 1**	2463,81 Teq CO2	59,50 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG[1] : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles
			Taux de couverture = 98,53%	Taux de couverture = 98,69%		
		Emissions de GES de niveau 2	917,96 Teq CO2	12,98 Teq CO2		
			Taux de couverture = 98,53%	Taux de couverture = 98,69%		
		Emissions de GES de niveau 3	19725,50 Teq CO2	961,95 Teq CO2		
			Taux de couverture = 98,53%	Taux de couverture = 98,12%		

[1] La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		Emissions totales de GES	23107,27 Teq CO2	1034,33 Teq CO2		charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; *Mesures additionnelles définies en 2023 :* Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 98,53%	Taux de couverture = 98,12%		
	2. Empreinte carbone	**Empreinte carbone** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC	334,28 (Teq CO2/million d'EUR)	1034,46 Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 98,53%	Taux de couverture = 98,12%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	**Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements** (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	679,03 (Teq CO2/million d'EUR)	1285,24 (Teq CO2/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles prévues en 2023 :* mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 98,53%	Taux de couverture = 98,12%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	**Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles**	0,08%	9,41%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. *Mesures additionnelles prévues en 2023 :* mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 95,70%	Taux de couverture = 97,40%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	**Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie**	Part d'énergie non renouvelable consommée = 53,28%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 63,05%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : -« émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. *Mesures additionnelles prévues en 2023 :* mise à disposition
			Taux de couverture = 88,04%	Taux de couverture = 89,84%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 38,09%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 61,18%		
			Taux de couverture = 16,21%	Taux de couverture = 4,36%		

C1 - Public

						de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	**Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique**	0,35 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 97,53%	0,51 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 74,23%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. *Mesures additionnelles prévues en 2023 :* mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Biodiversité	**7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	**Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones**	1,46% Taux de couverture = 95,64%	8,51% Taux de couverture = 98,12%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; *Mesures additionnelles prévues en 2023 :* Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ; Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Eau	**8. Rejets dans l'eau**	**Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée**	6316,73 (T/million d'EUR CA) Taux de couverture = 13,30%	0,00 (T/million d'EUR CA) Taux de couverture = 20,70%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. *Mesures additionnelles prévues en 2023 :* mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Déchets	**9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	**Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros**	34,88 (Tonnes) Taux de couverture = 65,44%	1,66 (Tonnes) Taux de couverture = 98,12%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité »	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « rejets toxiques » ; «déchets d'emballages et recyclages » ;

		investi, en moyenne pondérée			disponible sur le site internet de la Société de gestion	« déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux. *Mesures additionnelles prévues en 2023 :* mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	**10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**	**Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**	**0%**	**9,36%**	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles prévues en 2023 :* mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = **97,59%**	Taux de couverture = **98,12%**		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	**Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations**	**0,30%**	PAI non couvert		Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. *Mesures additionnelles prévues en 2023 :* mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI
			Taux de couverture = **96,64%**			

C1 - Public

						dans les outils de gestion.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	**Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements**	0,19 Taux de couverture = 40,09%	8,47 Taux de couverture = 49,27%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. *Mesures additionnelles prévues en 2023* : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	**Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres**	38,38% Taux de couverture = 98,53%	40,13% Taux de couverture = 98,12%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. *Mesures additionnelles prévues en 2023* : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	**Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées**	0% Taux de couverture = 0%	0% Taux de couverture = 98,12%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. *Mesures additionnelles prévues en 2023* : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	**Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques**	**Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques**	0,01% Taux de couverture = 95,70%	0% Taux de couverture = 98,69%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	**Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	**Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption**	0,05% Taux de couverture = 94,70%	PAI non couvert		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). *Mesures additionnelles prévues en 2023* : mise à disposition de la gestion des

						indicateurs PAI dans les outils de gestion.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
ASML HOLDING NV	3,69%	Pays-Bas	Technologies de l'information
ROCHE HOLDING PAR AG	3,39%	Etats Unis	Santé
NOVO NORDISK CLASS B	3,09%	Danemark	Santé
SAP	2,45%	Allemagne	Technologies de l'information
LVMH	2,38%	France	Consommation discrétionnaire
SANOFI SA	2,37%	Etats Unis	Santé
SIEMENS N AG	2,20%	Allemagne	Industrie
SCHNEIDER ELECTRIC	2,07%	Etats Unis	Industrie
BANCO SANTANDER SA	1,81%	Espagne	Finance
UCB SA	1,79%	Belgique	Santé
SOCIETE GENERALE SA	1,74%	France	Finance
UNICREDIT	1,69%	Italie	Finance
ALLIANZ	1,67%	Allemagne	Finance
COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT SA	1,64%	Suisse	Consommation discrétionnaire
UNILEVER PLC	1,61%	Royaume Uni	Soins de santé

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- ### Quelle était l'allocation des actifs ?

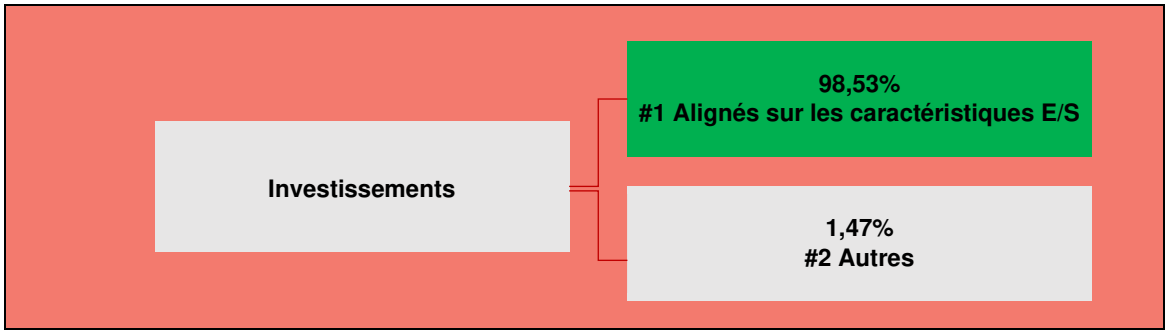

C1 - Public

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz a effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 30 septembre 2024, le Fonds a **98,53%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **1,47%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,44% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 1,03% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

Dans quels secteurs économiques ls investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Poids
Santé	21,84%
Finance	14,64%
Industrie	13,88%
Technologies de l'information	10,82%
Consommation discrétionnaire	10,29%
Soins de santé	9,82%
Matériaux	7,70%
Services aux collectivités	4,64%
Pétrole et gaz	2,38%
Services de communication	1,91%
Immobilier	1,14%
Autre	0,94%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[2] ?

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

[2] *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.*
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropiée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinonmie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

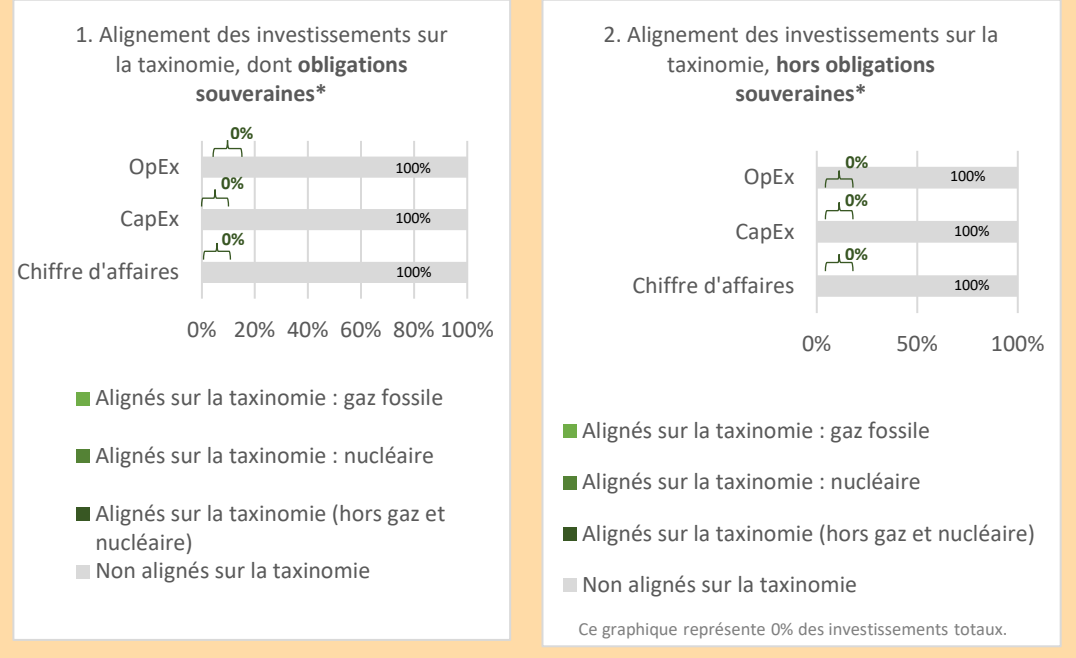

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennet toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

C1 - Public

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle etait leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Ofi Invest ISR Valeurs Europe

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ofi Invest ISR Valeurs Europe

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest ISR Valeurs Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest ISR Valeurs Europe constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 février 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**70 528 361,87**
Actions et valeurs assimilées (A)	**69 862 502,71**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	69 862 502,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**665 859,16**
OPCVM	665 859,16
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**70 528 361,87**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 106 288,22**
Comptes financiers	**5 979,91**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**1 112 268,13**
Total Actif I+II	**71 640 630,00**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	50 772 091,22
Report à nouveau sur revenu net	13,52
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	9 691 538,46
Résultat net de l'exercice	10 347 315,52
Capitaux propres	**70 810 958,72**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**70 810 958,72**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**829 671,28**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**829 671,28**
Total Passifs : I+II+III+IV	**71 640 630,00**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	1 750 545,29
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	5 369,49
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 755 914,78**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-5 585,56
Sous-total Charges sur opérations financières	**-5 585,56**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 750 329,22**
Autres produits :	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-354 462,27**
Frais de gestion de la société de gestion	-354 462,27
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-354 462,27**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**1 395 866,95**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-28 853,11**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**1 367 013,84**

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	2 235 388,32
Frais de transactions externes et frais de cession	-196 672,16
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**2 038 716,16**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**201 843,30**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**2 240 559,46**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	7 728 080,97
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	2 892,40
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**7 730 973,37**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-991 231,15**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**6 739 742,22**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**10 347 315,52**

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

ANNEXE

Rappel de la strategie d'investissement

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 100% aux marchés d'actions des pays de l'Union Européenne.

Ce FCP étant éligible au PEA, il sera investi entre 75% et 100% en actions de l'Union européenne éligibles au PEA, et de 0 à 25% en actions d'autres zones géographiques.

Les titres détenus relèveront de toutes tailles de capitalisation.

Le reste du portefeuille pourra être exposé de 0 à 25% en titres de créances et instruments du marché monétaire de l'Union Européenne et d'autres zones géographiques.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf. Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : https://www.ofi-invest-am.com.

L'étape suivante du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe/Score ESG » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant les indices MSCI Europe Investable Market Index NDR in EUR (pour la poche Actions) et Bloomberg Barclays Euro Agg Goc TR Index Value Unhedged EUR (pour la poche Taux).

Ce filtre permet de sélectionner tous les acteurs de l'univers d'investissement. Toutefois le score ESG du portefeuille devra à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination des 20% de plus mauvaises valeurs en ESG.

Bien qu'elle s'appuie sur MSCI ESG Research pour sélectionner les titres selon les critères ESG et le filtrage des valeurs, la société de gestion reste seule juge de la décision d'investissement et peut pour cela s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité.

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR, basé sur la notation MSCI ESG Research, contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Toutefois, MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- Un problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille représente 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans.

La sélection de titres au sein du FCP reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020
Actif net					
en EUR	70 810 958,72	78 797 957,80	64 157 717,96	93 473 759,09	93 950 197,26
Nombre de titres					
Catégorie de parts A	54,9817	59,6840	46,1181	51,6910	63,7560
Catégorie de parts I	2 108,4314	2 688,4534	2 566,0454	3 078,8702	3 922,5002
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	1 481,08	1 271,87	1 066,79	1 281,76	1 004,08
Catégorie de parts I en EUR	33 546,04	29 281,53	24 983,39	30 338,24	23 935,29
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	647,79	637,63	622,47	490,66	340,98
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	61,24	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	69,60	23,55	36,43	190,56	-18,88
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-441,92

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris, à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).
Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)
Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 1,00% TTC pour les parts A
- 0,50% TTC pour les parts I

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Description des frais de gestion indirects

Le fond pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs pour les parts A et I

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la part A

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la part A

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	**78 797 957,80**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 815 305,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-20 299 922,21
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 395 866,95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 038 716,16
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 730 973,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 667 938,95
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**70 810 958,72**

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	**France** +/-	**Allemagne** +/-	**Pays-Bas** +/-	**Denmark** +/-	**Autres pays** +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	69 863	21 490	14 643	8 297	4 274	21 159
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**69 863**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6	-	-	-	6
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**6**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6	-	-	-	-

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	**0-3 mois** +/-	**3 mois-1 an** +/-	**1-3 ans** +/-	**3-5 ans** +/-	**>5 ans** +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**6**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	**CHF** +/-	**DKK** +/-	**GBP** +/-	**Autres** +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	10 245	4 274	1 768	739
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	207	364	-	-
Comptes financiers	0	-	0	6
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	364	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Exposition directe sur le marché des devises (suite)

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	**CHF** +/-	**DKK** +/-	**GBP** +/-	**Autres** +/-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**10 452**	**5 002**	**1 768**	**745**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	**Investment Grade** +/-	**Non Investment Grade** +/-	**Non notés** +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	**valeur actuelle constitutive d'une créance**	**valeur actuelle constitutive d'une dette**
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	**valeur actuelle constitutive d'une créance**	**valeur actuelle constitutive d'une dette**
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	6	
Société Générale	*6*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN ***Société de gestion***	**Dénomination du Fonds** ***Pays de domiciliation du fonds***	***Orientation des placements / style de gestion***	***Devise de la part d'OPC***	***Montant de l'exposition*** *exprimé en milliers*
FR001400KPZ3 *OFI INVEST AM*	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I *France*	*Monétaire*	*EUR*	*666*
Total				**666**

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Vente à règlement différé	721 989,52
Coupons à recevoir	20 280,81
Achat devises à règlement différé	364 017,89
Total créances	**1 106 288,22**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-25 536,13
Provision pour frais de gestion variables à payer	-3,26
Provision commission de mouvement	-1 142,86
Achat à règlement différé	-439 066,83
Vente devises à règlement différé	-363 922,20
Total dettes	**-829 671,28**
Total	**276 616,94**

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	-
Parts rachetées	4,7023
Catégorie de parts I	
Parts émises	89,8000
Parts rachetées	669,8220

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	644,594	1 032,99	665 859,16

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Catégorie de parts A	
Revenus nets	**1 192,38**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 192,38**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 192,38**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 192,38
Total	**1 192,38**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts I	
Revenus nets	**1 365 821,46**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 365 821,46**
Report à nouveau	13,52
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 365 834,98**
Affectation :	
Distribution	1 365 820,78
Report à nouveau du revenu de l'exercice	14,20
Capitalisation	-
Total	**1 365 834,98**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	2 108,4314
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	647,79
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Catégorie de parts A	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 634,40**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 634,40**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 634,40**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2 634,40
Total	**2 634,40**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 237 925,06**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 237 925,06**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	9 691 538,46
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**11 929 463,52**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	11 929 463,52
Capitalisation	-
Total	**11 929 463,52**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	2 108,4314
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées				**69 862 502,71**	**98,66**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				*69 862 502,71*	*98,66*
ABB LTD-NOM	Manufacture	CHF	20 539,00	1 068 782,85	1,51
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	1 342,00	319 261,80	0,45
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	302,00	423 585,20	0,60
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	4 647,00	805 139,22	1,14
ALCON INC	Manufacture	CHF	7 923,00	709 615,34	1,00
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	4 000,00	1 180 000,00	1,67
ALSTOM	Manufacture	EUR	31 457,00	586 201,20	0,83
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	16 228,00	963 618,64	1,36
ARGEN-X N V	Science/Technologie	EUR	578,00	280 676,80	0,40
ASM INTERNATIONAL NV	Manufacture	EUR	499,00	294 110,60	0,42
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	3 486,00	2 599 161,60	3,67
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	15 467,00	534 075,51	0,75
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	277 559,00	1 276 910,18	1,80
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	Manufacture	EUR	3 183,00	361 429,65	0,51
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	8 728,00	537 208,40	0,76
BOLIDEN AB	Manufacture	SEK	24 258,00	738 697,16	1,04
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	3 674,00	712 572,30	1,01
CARL ZEISS MEDITEC	Manufacture	EUR	3 551,00	252 653,65	0,36
CARLSBERG B	Manufacture	DKK	5 256,00	562 358,47	0,79
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	Manufacture	CHF	8 147,00	1 157 861,38	1,64
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	15 303,00	557 947,38	0,79
COMMERZBANK	Finance/Assurance	EUR	49 243,00	813 740,58	1,15
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	8 895,00	726 899,40	1,03
COVESTRO AG	Manufacture	EUR	12 347,00	690 691,18	0,98
DANONE SA	Manufacture	EUR	16 296,00	1 064 780,64	1,50
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	19 762,00	704 120,06	0,99
DAVIDE CAMPARI MILANO NV	Manufacture	EUR	36 066,00	274 101,60	0,39
DEUTSCHE POST AG-NOM	Transport	EUR	8 639,00	345 819,17	0,49
DOUGLAS AG	Commerce	EUR	18 658,00	389 205,88	0,55
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	4 591,00	567 677,15	0,80
E.ON SE	Energie	EUR	55 998,00	747 853,29	1,06
ENEL SPA	Energie	EUR	89 489,00	642 083,58	0,91
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	4 981,00	1 058 960,60	1,50
FORVIA	Manufacture	EUR	56 666,00	522 913,85	0,74
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé/Social	EUR	21 173,00	724 751,79	1,02
GALDERMA GROUP LTD	Manufacture	CHF	4 177,00	348 730,36	0,49
HEIDELBERG MATERIALS AG	Manufacture	EUR	3 660,00	357 216,00	0,50
HEINEKEN NV	Manufacture	EUR	7 285,00	580 177,40	0,82
IBERDROLA SA	Energie	EUR	65 799,00	913 948,11	1,29
INDITEX	Commerce	EUR	13 577,00	721 481,78	1,02

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	22 886,00	719 993,56	1,02
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	62 599,00	1 018 736,13	1,44
KERING	Commerce	EUR	2 320,00	595 892,00	0,84
KERRY GROUP A	Manufacture	EUR	5 147,00	479 443,05	0,68
KNORR BREMSE AG	Manufacture	EUR	4 608,00	367 948,80	0,52
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	190 654,00	699 509,53	0,99
LONZA GROUP AG N	Manufacture	CHF	1 610,00	914 234,43	1,29
LOREAL SA	Manufacture	EUR	1 759,00	707 205,95	1,00
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	2 442,00	1 681 317,00	2,37
MERCEDES BENZ GROUP AG	Manufacture	EUR	8 619,00	500 246,76	0,71
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	6 091,00	962 378,00	1,36
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	2 097,00	1 036 547,10	1,46
NOVARTIS AG-NOM	Manufacture	CHF	10 991,00	1 134 182,01	1,60
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	20 630,00	2 177 390,49	3,07
NOVONESIS A/S	Manufacture	DKK	14 179,00	917 160,94	1,30
ORSTED SH	Energie	DKK	10 334,00	617 157,99	0,87
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	6 733,00	912 994,80	1,29
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	5 988,00	390 417,60	0,55
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	6 565,00	644 683,00	0,91
PUMA AG	Manufacture	EUR	9 298,00	348 675,00	0,49
REMY COINTREAU	Manufacture	EUR	3 525,00	246 221,25	0,35
ROCHE HOLDING LTD	Manufacture	CHF	8 328,00	2 393 708,43	3,38
SAFRAN	Manufacture	EUR	3 487,00	736 105,70	1,04
SANDOZ GROUP LTD	Manufacture	CHF	18 891,00	707 722,74	1,00
SANOFI	Manufacture	EUR	16 231,00	1 670 169,90	2,36
SAP SE	IT/Communication	EUR	8 437,00	1 724 522,80	2,44
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	6 175,00	1 458 535,00	2,06
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	8 559,00	1 552 089,06	2,19
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	14 903,00	802 675,58	1,13
SIKA LTD	Manufacture	CHF	2 420,00	719 997,88	1,02
SMURFIT WESTROCK LIMITED	Manufacture	GBP	14 084,00	632 726,30	0,89
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	54 800,00	1 224 780,00	1,73
SODEXO	Tourisme	EUR	6 303,00	464 215,95	0,66
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	19 432,00	517 862,80	0,73
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	32 520,00	703 082,40	0,99
TELEPERFORMANCE SE	Science/Technologie	EUR	6 102,00	567 486,00	0,80
TERACT	Commerce	EUR	10 344,00	5,17	0,00
THALES SA	Manufacture	EUR	4 455,00	635 060,25	0,90
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	16 639,00	973 381,50	1,37
UBS GROUP INC NAMEN AKT	Finance/Assurance	CHF	39 390,00	1 090 342,98	1,54
UCB SA	Manufacture	EUR	7 786,00	1 261 332,00	1,78
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	30 238,00	1 190 318,87	1,68
UNILEVER	Manufacture	GBP	19 524,00	1 135 468,25	1,60
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	11 902,00	351 347,04	0,50

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VINCI SA	Construction	EUR	7 712,00	809 374,40	1,14
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	24 649,00	806 761,77	1,14
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	3 596,00	544 074,80	0,77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**665 859,16**	**0,94**
OPCVM				*665 859,16*	*0,94*
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	644,594	665 859,16	0,94
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**70 528 361,87**	**99,60**

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	70 528 361,87
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 112 268,13
Autres passifs (-)	-829 671,28
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**70 810 958,72**

C1 - Public

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**78 028 514,19**	**64 115 968,42**
Actions et valeurs assimilées	**77 552 510,21**	**63 652 316,70**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	77 552 510,21	63 652 316,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**476 003,98**	**463 651,72**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	476 003,98	463 651,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**594 402,42**	**20 464,27**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	594 402,42	20 464,27
Comptes financiers	**433 634,76**	**531 277,70**
Liquidités	433 634,76	531 277,70
Total de l'actif	**79 056 551,37**	**64 667 710,39**

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	**64 724 650,73**	**50 882 790,31**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**12 232 930,42**	**10 702 858,91**
Report à nouveau (a)	**9,40**	**1,39**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**124 843,73**	**973 831,17**
Résultat de l'exercice (a, b)	**1 715 523,52**	**1 598 236,18**
Total des capitaux propres	**78 797 957,80**	**64 157 717,96**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**178 634,69**	**201 836,95**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	178 634,69	201 836,95
Comptes financiers	**79 958,88**	**308 155,48**
Concours bancaires courants	79 958,88	308 155,48
Emprunts	-	-
Total du passif	**79 056 551,37**	**64 667 710,39**

(a) Y compris comptes de régularisation
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 698,61	286,02
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 064 183,84	2 081 646,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**2 066 882,45**	**2 081 932,37**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	8 059,82	5 470,99
Autres charges financières	-	18 263,39
Total (II)	**8 059,82**	**23 734,38**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**2 058 822,63**	**2 058 197,99**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	386 273,99	399 004,37
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**1 672 548,64**	**1 659 193,62**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	42 974,88	-60 957,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**1 715 523,52**	**1 598 236,18**

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris, à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).
Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)
Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).
Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :
Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :
Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :
La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.
Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 1,00% TTC pour les parts A
- 0,50% TTC pour les parts I

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fond pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs pour les parts A et I

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Pour la part A

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la part A

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part I

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice		**64 157 717,96**	**93 473 759,09**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		11 634 418,32	6 685 035,41
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-8 393 864,92	-21 689 055,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		3 200 942,20	6 739 135,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-3 094 246,00	-6 223 620,34
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	48,57
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-0,01	-
Frais de transaction		-130 472,72	-113 312,00
Différences de change		-125 158,36	1 532 638,08
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		11 526 721,46	-16 473 597,80
Différence d'estimation exercice N	2 129 166,07		
Différence d'estimation exercice N - 1	-9 397 555,39		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-1 650 648,77	-1 432 506,50
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		1 672 548,64	1 659 193,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**78 797 957,80**	**64 157 717,96**

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	433 634,76	0,55
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	79 958,88	0,10
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	433 634,76	0,55	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	79 958,88	0,10	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	CHF	%	DKK	%	GBP	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 004 109,15	16,50	4 369 154,51	5,54	1 138 789,20	1,45	448 062,20	0,57
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	382 984,99	0,49	14 306,17	0,02	27 671,67	0,04	8 671,93	0,01
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	30,85	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Vente à règlement différé	547 019,00
Coupons à recevoir	47 383,42
Total créances	**594 402,42**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-27 209,85
Provision pour frais de gestion variables à payer	-3,26
Provision commission de mouvement	-3 018,61
Achat à règlement différé	-148 402,97
Total dettes	**-178 634,69**
Total	**415 767,73**

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	20,1916
Parts rachetées	6,6257
Catégorie de parts I	
Parts émises	411,1960
Parts rachetées	288,7880

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	458,00	1 039,31	476 003,98

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 277,51	942,51
Total	**1 277,51**	**942,51**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 277,51	942,51
Total	**1 277,51**	**942,51**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	9,40	1,39
Résultat	1 714 246,01	1 597 293,67
Total	**1 714 255,41**	**1 597 295,06**
Affectation		
Distribution	1 714 238,54	1 597 286,28
Report à nouveau de l'exercice	16,87	8,78
Capitalisation	-	-
Total	**1 714 255,41**	**1 597 295,06**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 688,4534	2 566,0454
Distribution unitaire	637,63	622,47
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	128,45	737,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**128,45**	**737,78**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	128,45	737,78
Total	**128,45**	**737,78**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	12 232 930,42	10 702 858,91
Plus et moins-values nettes de l'exercice	124 715,28	973 093,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**12 357 645,70**	**11 675 952,30**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	12 357 645,70	11 675 952,30
Capitalisation	-	-
Total	**12 357 645,70**	**11 675 952,30**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	2 688,4534	2 566,0454
Distribution unitaire	-	-

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	78 797 957,80	64 157 717,96	93 473 759,09	93 950 197,26	105 189 728,56
Nombre de titres					
Catégorie de parts A	59,6840	46,1181	51,6910	63,7560	20,9550
Catégorie de parts I	2 688,4534	2 566,0454	3 078,8702	3 922,5002	3 975,3088
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	1 271,87	1 066,79	1 281,76	1 004,08	1 091,27(1)
Catégorie de parts I en EUR	29 281,53	24 983,39	30 338,24	23 935,29	26 455,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	637,63	622,47	490,66	340,98	631,40
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	61,24	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts A en EUR	23,55	36,43	190,56	-18,88	0,01
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-441,92	-

(1) La catégorie de parts A a été créée le 23/10/2018 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**77 552 510,21**	**98,42**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			77 552 510,21	98,42
ABB LTD-NOM	CHF	37 102,00	1 256 461,31	1,59
AIR LIQUIDE	EUR	1 336,00	213 546,24	0,27
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	EUR	6 916,00	1 105 453,44	1,40
ALLIANZ SE-NOM	EUR	5 408,00	1 220 585,60	1,55
ALSTOM	EUR	33 113,00	748 353,80	0,95
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	23 678,00	1 243 331,78	1,58
ARGEN-X N V	EUR	1 019,00	469 351,40	0,60
ASML HOLDING N.V.	EUR	2 917,00	1 630 894,70	2,07
ATOS SE	EUR	41 019,00	271 053,55	0,34
AXA SA	EUR	27 734,00	781 544,12	0,99
BANCO SANTANDER SA	EUR	318 730,00	1 153 324,51	1,46
BASF SE	EUR	19 919,00	855 521,05	1,09
BEIERSDORF	EUR	4 825,00	589 373,75	0,75
BIONTECH SE ADR	EUR	5 462,00	559 035,70	0,71
BNP PARIBAS	EUR	14 871,00	898 654,53	1,14
BOLIDEN AB	SEK	16 390,00	448 062,20	0,57
CAP GEMINI SE	EUR	6 091,00	1 009 887,80	1,28
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	CHF	10 493,00	1 213 376,70	1,54
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	28 740,00	835 471,80	1,06
COMMERZBANK	EUR	79 722,00	860 200,38	1,09
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	20 147,00	1 145 961,36	1,45
CRH PLC	GBP	8 970,00	472 544,58	0,60
DANONE SA	EUR	19 575,00	1 022 989,50	1,30
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	16 188,00	571 355,46	0,73
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	17 964,00	692 242,74	0,88
DSM FIRMENICH LTD	EUR	9 838,00	788 318,94	1,00
E.ON SE	EUR	62 123,00	695 777,60	0,88
ENEL SPA	EUR	115 053,00	669 608,46	0,85
ENGIE SA	EUR	70 477,00	1 024 030,81	1,30
ENI SPA	EUR	45 446,00	693 324,18	0,88
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	4 846,00	800 365,36	1,02
EUROAPI	EUR	37 154,00	443 247,22	0,56
FORVIA	EUR	41 257,00	809 049,77	1,03
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	32 835,00	967 319,10	1,23
GIVAUDAN N	CHF	213,00	658 429,61	0,84
GN GREAT NORDIC	DKK	25 960,00	444 735,15	0,56
HENKEL KGAA VZ PFD	EUR	8 584,00	579 076,64	0,73
IBERDROLA SA	EUR	94 990,00	1 006 419,05	1,28
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	26 365,00	826 674,58	1,05
ING GROUP NV	EUR	66 632,00	836 231,60	1,06

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IPSEN	EUR	3 500,00	434 700,00	0,55
KERING	EUR	1 330,00	574 427,00	0,73
KERRY GROUP A	EUR	5 926,00	463 834,36	0,59
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	248 885,00	776 272,32	0,99
LONZA GROUP AG N	CHF	730,00	320 776,42	0,41
LOREAL SA	EUR	1 798,00	706 973,60	0,90
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	2 768,00	1 982 995,20	2,52
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	16 251,00	1 070 778,39	1,36
MERCK KGAA	EUR	7 736,00	1 223 448,40	1,55
MTU AERO ENGINES HLDG AG	EUR	1 941,00	333 366,75	0,42
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	3 307,00	1 220 613,70	1,55
NESTE CORPORATION	EUR	17 464,00	561 118,32	0,71
NESTLE SA	CHF	28 957,00	3 101 542,70	3,94
NOKIA OYJ	EUR	89 807,00	320 431,38	0,41
NORDEX	EUR	53 047,00	617 732,32	0,78
NOVARTIS AG-NOM	CHF	27 075,00	2 624 056,84	3,33
NOVO NORDISK AS	DKK	37 314,00	3 222 004,10	4,09
NOVOZYMES AS-B	DKK	18 398,00	702 415,26	0,89
ORANGE	EUR	139 989,00	1 520 280,54	1,93
PERNOD RICARD	EUR	3 862,00	609 616,70	0,77
PUBLICIS GROUPE	EUR	9 378,00	672 965,28	0,85
REMY COINTREAU	EUR	3 448,00	398 761,20	0,51
ROCHE HOLDING LTD	CHF	8 999,00	2 326 983,17	2,95
SANOFI	EUR	16 580,00	1 682 538,40	2,14
SAP SE	EUR	12 538,00	1 539 917,16	1,95
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	7 365,00	1 156 157,70	1,47
SIEMENS AG-NOM	EUR	11 026,00	1 495 787,16	1,90
SIEMENS ENERGY AG	EUR	45 087,00	558 177,06	0,71
SIKA LTD	CHF	3 141,00	755 941,46	0,96
SOCIETE GENERALE A	EUR	53 841,00	1 240 765,85	1,57
SODEXO	EUR	5 622,00	548 257,44	0,70
STMICROELECTRONICS NV	EUR	25 731,00	1 054 585,04	1,34
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	17 422,00	410 636,54	0,52
TERACT	EUR	88 612,00	2 658,36	0,00
THALES SA	EUR	5 652,00	752 281,20	0,95
THYSSENKRUPP AG	EUR	94 092,00	679 908,79	0,86
TOTAL ENERGIES SE	EUR	36 781,00	2 291 824,11	2,91
UBS GROUP INC NAMEN AKT	CHF	31 867,00	746 540,94	0,95
UCB SA	EUR	7 862,00	609 619,48	0,77
UNICREDIT SPA	EUR	43 187,00	981 640,51	1,25
UNILEVER	GBP	14 213,00	666 244,62	0,85
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	20 569,00	564 207,67	0,72
VIVENDI	EUR	49 691,00	412 236,54	0,52
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	EUR	28 296,00	645 431,76	0,82

Docusign Envelope ID: 911A918E-4DDB-4741-8568-321DC8C5E6B2

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
WORLDLINE	EUR	17 256,00	459 872,40	0,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**476 003,98**	**0,60**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			476 003,98	0,60
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	EUR	458,00	476 003,98	0,60
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**594 402,42**	**0,75**
Dettes			**-178 634,69**	**-0,23**
Comptes financiers			**353 675,88**	**0,45**
ACTIF NET			**78 797 957,80**	**100,00**